

N°01/05.2014

PRÉAVIS N° 03/03.2014

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 365'000.00 POUR L'ACHAT DE VÉHICULES,  
SELON UNE PLANIFICATION DE 2014 JUSQU'À LA FIN DE LA LÉGISLATURE

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de Mesdames Anne-Catherine Aubert et Béatrice Genoud ainsi que de Messieurs Christian Boillat, Salvatore Guarna et Michel Pansier, s'est réunie le jeudi 30 avril 2014, à 18h30, à la salle de conférences de la PRM, place Saint-Louis 2, à Morges, en présence des délégués du Comité de direction, Messieurs Person, Züger et Küenzi. Pour la PRM étaient présents le Capitaine Martin de Muralt et le Premier-lieutenant Hervé Baer.

M. Eric Züger nous a présenté les changements nécessaires à la conclusion du préavis. L'achat de ces véhicules va se faire en utilisant le compte N° 9281.00. Si à l'avenir, une autre commune venait à rejoindre la PRM, une participation serait demandée pour les achats antérieurs.

Plusieurs points ont été soulevés par les commissaires, tels que pourquoi changeons-nous tous les trois ans la voiture radar ? Nous avons acheté un véhicule d'occasion pour que celui-ci ne soit pas vite repéré.

Selon le Capitaine de Muralt la police est fidèle à une marque; il est important de ne pas avoir trop de changements au niveau du fournisseur, car cela permet aux agents d'avoir une meilleure maîtrise dans la conduite en cas d'urgence. Le remplacement de ces véhicules est nécessaire pour permettre de bonnes conditions de travail à tous les collaborateurs de la PRM.

La volonté du Comité de direction est de rendre la police intercommunale visible, en circulant dans les communes partenaires. Le Comité de direction veille toujours à concilier le rapport qualité-prix et à choisir les véhicules qui conviennent le mieux à leur utilité sur le terrain.

Notre police se déplace également en scooter et à vélo, mais les véhicules d'intervention font entre 150'000 et 200'000 kilomètres par année. En conséquence, leur changement s'impose. De plus, le résultat des comptes 2013 nous permet d'absorber cette dépense sans souci.

## 2 ASPECTS FINANCIERS

Les montants prévus pour l'acquisition de ces différents véhicules, reprise déjà déduite, se répartissent selon le tableau de la page 7/8 du préavis.

Un montant de CHF 400'000 a été porté dans les comptes 2013 sous le compte N° 60000.3801.00 « Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs » pour l'acquisition de véhicules jusqu'à la fin de la législature actuelle, en vue de la première acquisition en 2014.

## 3 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 365'000.00, soit :
  - × en 2014, CHF 80'000.00 pour le remplacement de la V 208 ;
  - × en 2015, CHF 80'000.00 pour le remplacement d'un des véhicules d'intervention ;
  - × en 2015, CHF 15'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour l'Unité radar ;
  - × en 2015, CHF 70'000.00 pour le remplacement du fourgon de signalisation V SIGNA ;
  - × en 2016, CHF 80'000.00 pour un véhicule d'intervention ;
  - × en 2016, CHF 40'000.00 pour le remplacement du fourgon signalisation V PARCO.
2. de dire que ces montants seront amortis, en une fois et après chaque achat, par prélèvements sur le fonds N° 9281.00.

au nom de la commission  
le président-rapporteur

Salvatore Guarna

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 27 mai 2014.**